



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-124** **Conseil municipal du 18 décembre 2023**

**Le Lundi Dix-Huit Décembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Huit Heures Trente**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

**Absente :** Carine MATHIEU et Katharina THOMAS.

**Excusé(s) :** Isabelle BOURSE et Nabil ZEROUAL.

**Pouvoirs :** Isabelle BOURSE pour Rémy ORHON, Nabil ZEROUAL pour Séverine LENOBLE

Ont été désignés secrétaires de séance : Mme Séverine LENOBLE et M. André-Jean VIEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33  
Date de la convocation : 12 décembre 2023  
Date de la publication : 20 décembre 2023

### **2023-124 - FINANCES - EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE THEATRE – APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE**

**Rapporteur : Gilles RAMBAULT**

➤ **Budget principal : Décision modificative n°1**

La décision modificative n°1 du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes suivant la répartition détaillée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
	Total Dépenses réelles	0,00		Total Recettes réelles	0,00
OPERATIONS D'ORDRE					
Chap. 042	Opérations entre sections	35 000,00	Chap. 042	Opérations entre sections	6 000,00
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	-29 000,00			
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>6 000,00</b>		<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>6 000,00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 000,00</b>	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 000,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	-225 000	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	-150 000
Chap. 23	Immobilisations en cours	1 502 000	Chap. 13	Subventions d'investissement	1 461 800
Chap. 3101	P_Réhabilitation du château	-50 000,00	Chap. 024	Produits des cessions d'immobilisations	-292 800
Chap. 4100	P_Infrastructures sportives	5 000,00			
Chap. 4200	R_Sports	5 000,00			
Chap. 6000	R_Rénovation des bâtiments et équipement	-175 000,00			
Chap. 6300	P_Regroupement CTM	46 000,00			
Chap. 7004	P_Secteur de la Gilarderie	-100 000,00			
Chap. 7200	R_Cimetières	1 000,00			
Chap. 8200	P_Mobilités	10 000,00			
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>1 019 000,00</b>		<b>Total Recettes réelles</b>	<b>1 019 000,00</b>
OPERATIONS D'ORDRE					
Chap. 040	Opérations entre sections	6 000,00	Chap. 040	Opérations entre sections	35 000,00
			Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	-29 000,00
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>6 000,00</b>		<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>6 000,00</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 025 000,00</b>	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 025 000,00</b>

La décision modificative comprend notamment :

- En fonctionnement, un abondement des crédits pour la constatation des écritures d'amortissements d'immobilisations et des subventions transférables.
- En investissement, pour l'essentiel :
  - o L'annulation des crédits pour le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la COMPA, compte-tenu du retrait de cette décision par l'intercommunalité,
  - o L'ajustement des enveloppes budgétaires des opérations d'équipement, pour tenir compte de l'avancée opérationnelle des projets ou de l'évolution des coûts ;
  - o La prise en compte des différentes notifications reçues pour les subventions d'investissement,
  - o La diminution des cessions d'immobilisations attendues au regard de la date prévisionnelle de signature des actes sur 2024.

➤ **Budget annexe théâtre : Décision modificative n°1**

La décision modificative n°1 du budget annexe théâtre s'équilibre en dépenses et en recettes suivant la répartition détaillée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Chap. 012	Charges de personnel	-8 000,00			
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	8 000,00			
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>		<b>Total Recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS D'ORDRE					
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>

La décision modificative comprend exclusivement un abondement du chapitre 65, pour faire face aux dépenses de droits d'auteurs. Le financement est assuré par redéploiement interne à la section de fonctionnement.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-2, L.2312-3 et L.2312-4 ;

**VU** la délibération n° 2023-017 du conseil municipal du 6 février 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 ;

**VU** la délibération n° 2023-087 du conseil municipal du 25 septembre 2023 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2023 du budget principal ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** les documents techniques de ces décisions budgétaires soumis à l'assemblée délibérante, respectant la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

**CONSIDÉRANT** les modalités de vote proposées, à savoir au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, du chapitre et avec chapitre opération pour la section d'investissement, et sans vote formel sur chacun des chapitres ;

D'après l'avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 7 décembre 2023,

**Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 du budget principal,

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 du budget annexe théâtre,

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
André-Jean VIEAU

Séverine LENOBLE



Publication sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le :

**20 DEC. 2023**

